

Concours

DONNE-NOUS DE TES NOUVELLES !

du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019

Règlement



En 2019, les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon de la ville de Saintes proposent un coup de projecteur sur un genre littéraire, la nouvelle, associé à un sujet de société: l'isolement. Un cycle d'animations (ateliers d'écriture, lectures, rencontres-débats, spectacles, projections de courts –métrages,...) sera présenté du 19 janvier au 30 mars 2019 sous le titre « Donne-nous de tes nouvelles ! ».

En amont, les médiathèques vous convient à participer à un concours de nouvelles émanant de ce sujet d'actualité.

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre du cycle d'animations « **Donne-nous de tes nouvelles !** », les médiathèques de Saintes organisent un concours de nouvelles ayant pour **thème : L'ISOLEMENT**.

Qu'il soit volontaire, contraint ou subi, en milieu scolaire ou chez les personnes âgées, social, médical, carcéral (...), l'isolement s'impose dans notre société connectée avec la terre entière.

Pour rappel : la nouvelle est un genre narratif court. Elle a pour caractéristique une histoire brève mais intense, ancrée dans un milieu spécifique, surprenant le lecteur, avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés, une action concise, se terminant par une chute respectant la cohérence du récit.

Article 2 : Modalités et présentation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toutes et tous à partir de 18 ans à l'exception des membres du jury, du personnel des médiathèques et de leurs familles. Une seule nouvelle sera acceptée par auteur. Chaque participant ne pourra présenter qu'un texte rédigé en langue française sans illustration ou signe distinctif. Le texte sera dactylographié en recto-verso avec les pages numérotées, police de caractère Times new roman – Corps 13- Marge 3 cm de chaque côté ; Interligne 1.5 ligne et compris entre 10 000 et 15 000 caractères. Le texte devra porter un titre qui sera reporté en en-tête de chaque page.

Chaque participant certifie qu'il est le seul auteur de sa nouvelle, qu'elle est inédite et n'a pas été présentée à un autre concours et que celle-ci ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit. Les productions réalisées doivent être exemptes de droits quels qu'ils soient. Le non-respect des consignes entraîne l'exclusion du concours.

Article 3 : Envoi des textes

La nouvelle sera adressée en 4 exemplaires à la Médiathèque par courrier ordinaire.

Le concours est ouvert du 15 octobre 2018 au 15 janvier 2019 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Médiathèque François-Mitterrand
Concours de nouvelles, place de l'Echevinage
17100 SAINTES**

Pour préserver l'anonymat de chaque participant, vous êtes invités à joindre à votre envoi une enveloppe mentionnant le titre de la nouvelle. A l'intérieur de l'enveloppe, vous glisserez la fiche d'inscription portant vos : nom, prénom, âge, adresse et courriel et numéro de téléphone. Cette enveloppe sera cachetée et ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.

Article 4 : Les critères de sélection

Pour établir son choix, le jury prendra en compte le respect du sujet et des règles de la forme littéraire de la nouvelle, une approche originale du sujet et de la construction du texte. Il sera aussi particulièrement vigilant sur la qualité de rédaction et du respect des règles de la langue française (syntaxe, orthographe, ponctuation...). Si le texte ne correspond pas au thème proposé, la nouvelle ne sera pas soumise à l'appréciation du jury. *Tout texte véhiculant une opinion politique, religieuse ou idéologique, contraire à la loi sera considéré hors concours.*

Article 5 : Composition du jury

Le jury est constitué de:

- Gilles Marchand, parrain du concours, auteur de nombreuses nouvelles et de 3 romans et éditeur chez Antidata.
- Fabien Maréchal, auteur de nouvelles et journaliste pour la revue National Géographique,
- Emmanuelle Racine, autrice de nouvelles et animatrice d'ateliers d'écriture,
- De bibliothécaires organisatrices du concours

Les délibérations du jury sont confidentielles et les décisions prises sont sans appel.

Après une présélection, le jury délibèrera fin février et les lauréats seront contactés par téléphone début mars 2019. Tous les participants seront informés par courriel des résultats dans le courant du mois de mars.

Article 6 : Prix et récompenses

3 prix seront décernés sous forme de chèque-lire

Le 1^{er} prix recevra un chèque-lire de 200€

Le 2^e prix recevra un chèque-lire de 100€

Le 3^e prix recevra un chèque-lire de 50€

Par ailleurs, l'Espace Culturel Leclerc de Saintes offrira un roman à chaque lauréat.

La dotation offerte aux gagnants ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Remise de prix

La remise de prix s'effectuera le samedi 30 mars à 16h à la médiathèque François-Mitterrand. Après des lectures musicales de nouvelles des membres du jury, Gilles Marchand, parrain du concours lira la nouvelle lauréate. Dans une ambiance conviviale, les prix seront alors décernés.

Les auteurs sont conviés à assister à cette rencontre au cours de laquelle les trois lauréats seront honorés .Seuls les lauréats présents ou représentés lors de la remise de prix pourront obtenir leur prix.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours de nouvelles «**Donne-nous de tes nouvelles !**» implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les manuscrits ne seront pas restitués. Les lauréats autorisent, par avance, la médiathèque de Saintes, à diffuser leur récit ainsi que la mention de leur nom sur le site des médiathèques de Saintes et sur celui de la ville de Saintes dans un but unique d'information. Cette diffusion ne donnera lieu à aucun versement de droits d'auteurs.

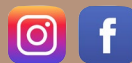
Les médiathèques de Saintes se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler ce concours si des circonstances les y contraignent.

Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils pourront en faire une demande écrite à l'adresse suivante : Médiathèque François-Mitterrand, place de l'Echevinage 17100 Saintes



Renseignements :
Médiathèque Francois-Mitterrand / Espace adultes
05 46 98 23 86
<http://mediatheques.ville-saintes.fr>

CitySaintes



www.ville-saintes.fr